

2 juin 1993, Ottawa

Allocution à l'occasion du départ du Premier ministre

Au moment de quitter la direction de mon parti après dix ans, et la charge de premier ministre après bientôt neuf ans, j'aimerais passer en revue les événements qui ont marqué le débat sur l'unité nationale et la Constitution pendant cette période.

Toute controverse politique comporte son lot de révisionnistes et de fabulateurs. En ce qui concerne notre histoire constitutionnelle récente, ils ont presque réussi à effacer les faits dans leurs efforts pour faire admettre une version déformée de l'histoire. Aujourd'hui, je me propose de rétablir publiquement les faits... en laissant parler les faits eux-mêmes.

Lorsqu'on traite des événements qui ont entouré les accords du lac Meech et de Charlottetown, il faut remonter vingt-cinq ans en arrière. L'année du Centenaire, le premier ministre, de l'Ontario, John Robarts, convoque ses homologues à une conférence intitulée « La Confédération de demain », où il sera question d'unité nationale et de réforme de la Constitution. Le gouvernement fédéral refuse d'y participer, mais il est bien conscient qu'il doit tenir compte de cette initiative venue d'une province et désire naturellement reprendre la haute main sur les affaires constitutionnelles. C'est ainsi qu'au début de 1968, le Premier ministre Pearson préside une Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution.

La même année, M. Trudeau est élu premier ministre. Quatre mois plus tard, on assiste à la création du Parti Québécois, voué à séparer le Québec du reste du Canada. En avril 1970, le PQ fait élire sept députés à l'Assemblée nationale. En octobre, le FLQ intensifie ses activités criminelles, fait des enlèvements et tue un ministre provincial. Ottawa invoque la Loi sur les mesures de guerre et suspend ainsi les libertés civiles au Québec.

En 1973, le Parti Québécois récolte 30 % du vote populaire et forme l'opposition officielle. En 1975-1976, une controverse fait rage au sujet de l'usage du français dans l'espace aérien québécois. L'affaire des « Gens de l'Air », ainsi qu'on l'appelle, marque un point tournant, comme vont l'attester les événements mémorables des mois suivants. Le gouvernement fédéral, qui depuis sept ans s'emploie comme il se doit à implanter le bilinguisme dans sa sphère de compétence, s'occupe si mal de cette affaire qu'il provoque la colère de nombreux Canadiens français. Jean Marchand démissionne du Cabinet fédéral en guise de protestation et, au bout du compte, aucun des partis fédéraux ne s'en tire honorablement.

Le premier ministre, parfaitement inconscient semble-t-il des remous politiques qui agitent le Québec, affirme le 10 mai 1976 devant un auditoire international que « c'est la fin du séparatisme ». On peut supposer que le premier ministre se trouve aussi surpris que ces gens-là quand, six mois plus tard, les Québécois élisent pour la première fois de leur histoire un gouvernement provincial déterminé à séparer leur province du reste du Canada. Le 25 novembre 1976, René Lévesque prête serment comme premier ministre du Québec. Le 20 mai 1980, les Québécois rejettent par référendum la souveraineté-association, par un vote de 59,56 % contre 40,44 %.

Il n'y a pas de doute que la déclaration du premier ministre six jours auparavant, le 14 mai, au cours d'une assemblée fédéraliste au stade Paul-Sauvé, a influencé ce résultat: « Le

gouvernement du Canada, le gouvernement de toutes les provinces se sont déjà exprimés clairement. Si la réponse à la question référendaire est NON, nous avons tous dit que ce NON sera interprété comme un mandat pour changer la Constitution, pour renouveler le fédéralisme. Et je sais parce que je leur ai parlé ce matin à ces députés (du Québec), je sais que je peux prendre l'engagement le plus solennel qu'à la suite d'un NON, nous allons mettre en marche immédiatement le mécanisme de renouvellement de la Constitution et nous n'arrêterons pas avant que ça soit fait. » Les fédéralistes du Québec ne s'imaginent certainement pas nombreux ce soir-là que le changement et le renouveau que promettent le gouvernement fédéral et le Canada anglais prendront la forme d'une modification constitutionnelle imposée au Québec contre la volonté de son Assemblée nationale, exprimée par les deux partis provinciaux.

En fait, dans un article prémonitoire publié dès le lendemain, 21 mai 1980, le correspondant du Globe and Mail à Ottawa, Geoffrey Stevens, avertit le premier ministre de ne pas déformer le résultat du vote: « M. Trudeau sera en mesure, s'il le désire, de proposer un tout nouveau visage à la Confédération... et il pourrait bien réussir. Le danger, toutefois, ... c'est qu'il voit dans le résultat du référendum une justification de ses politiques passées. Cette attitude ne peut que le mener à l'échec.

Ce même jour, le premier ministre fait une déclaration formelle à la Chambre. Il disserte sur les résultats du référendum et annonce l'ouverture d'une nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels. En optant pour le Canada au référendum, dit-il, « les Québécois ont reconnu que leurs concitoyens sont disposés à les écouter, à les comprendre et à répondre à leurs aspirations légitimes. » Il poursuit en disant que les Québécois « ont exprimé un appui massif aux changements, dans le cadre fédéral » et que le gouvernement fédéral n'y voit que deux conditions préalables: « D'abord que le Canada continue d'être une véritable fédération... Ensuite, qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans la nouvelle constitution et que cette charte s'étende à l'aspect collectif de ces droits comme la langue ».

J'ouvre ici une parenthèse pour attirer votre attention sur le fait que, dans ce discours de 1980, le premier ministre parle de « l'aspect collectif de ces droits comme la langue ». Si vous avez suivi le raisonnement qu'il a utilisé de même que ses principaux disciples, lorsqu'ils se sont opposés à l'Accord du lac Meech, en 1987, à celui de Charlottetown, en 1992, puis à la reconnaissance des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick, en 1993, vous aurez remarqué que la même rengaine revient constamment: le rejet de toute idée que les droits puissent comporter un aspect collectif qui nécessite une protection constitutionnelle. Dans son essai publié par le magazine L'Actualité, un mois avant le référendum de 1992, l'ancien premier ministre a écrit que les droits collectifs étaient « la plus récente des vagues idéologiques au Québec ». Mais bien sûr que les droits comportent un aspect collectif! Et cet aspect est manifeste dans la Constitution de 1982, notamment dans l'application des droits linguistiques, dans l'affirmation des droits des autochtones, dans la clause d'interprétation portant sur notre héritage multiculturel.

Mais ce qui était vérité d'Évangile en 1982 est maintenant dénoncé comme une hérésie. Peu d'observateurs semblent se rendre compte que le rejet de l'idée d'un « aspect collectif des droits » est un cheval de bataille bien commode que l'ancien premier ministre a enfourché depuis peu afin de bloquer toute tentative de changement constitutionnel. Il joue

manifestement un petit jeu politique et doit bien rire aux dépens des personnages publics et des journalistes qui s'y sont laissé prendre!

En fait, le discours post-référendaire du premier ministre déclenche donc une intense activité, qui atteint son point culminant quelque dix-huit mois plus tard, le 5 novembre 1981, avec le rapatriement de la Constitution assortie désormais d'une formule de modification, d'une charte des droits et d'une clause « nonobstant ». Le gouvernement fédéral et neuf gouvernements provinciaux vont de l'avant malgré le désaccord profond du gouvernement et de l'opposition officielle du Québec. Cette décision marque un point tournant qui ne présage rien de bon pour l'évolution de la fédération canadienne. Comme l'écrit Marcel Adam, un éditorialiste québécois bien connu, qui admire pourtant M. Trudeau et s'est porté à la défense de bon nombre de ses initiatives: « Il est incontestable qu'il (M. Trudeau) a fait au Québec ce qu'Ottawa n'avait jamais fait à aucune province depuis 1867: diminuer ses pouvoirs législatifs par le truchement d'une réforme refusée par son gouvernement et la majorité de l'opposition. »

En guise de justification, les partisans de la stratégie de 1982 font valoir aujourd'hui qu'ils n'auraient jamais pu s'entendre de toute façon avec un gouvernement séparatiste; on peut leur rétorquer qu'ils auraient dû s'en rendre compte avant de commencer ou avant l'engagement formel qui a été pris envers les Québécois le soir du 14 mai 1980; on peut aussi leur demander pourquoi ils n'ont pas attendu l'élection d'un gouvernement fédéraliste au Québec puisque, après plus de 100 ans, le pays aurait certainement pu patienter encore quelques années. Comme argument secondaire, ils prétendent aussi que le rapatriement était acceptable pour le Québec parce que plus de 70 députés fédéraux de cette province (dans le caucus libéral) l'avaient approuvé, ce qui est tout à fait ridicule si l'on songe que les propositions contenaient une formule de modification exigeant, pour la première fois, le consentement des assemblées législatives provinciales!

Pour ma part, j'étais tout à fait d'accord pour reconnaître à un premier ministre dûment élu, chef d'un gouvernement majoritaire, le droit de procéder à une réforme constitutionnelle en profondeur. J'étais d'accord à la fois avec le principe du rapatriement et avec l'idée d'une charte des droits. Et j'avais tout lieu d'être rassuré par la déclaration que le premier ministre lui-même avait faite à ce sujet seulement trois ans auparavant: « Aucune modification de fond à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne sera envisagée, disait-il en 1977, sans l'accord de principe des provinces. » Cette position était tout à fait conforme aux opinions et aux réalisations de tous les premiers ministres canadiens (jusqu'en 1981), comme le résume particulièrement bien cette phrase de celui qui a occupé cette charge le plus longtemps, Mackenzie King: « Il ne devrait jamais être question de modifications touchant les autres parties au contrat sauf après consultation et avec le consentement de ces autres parties. »

Mais il est faux de laisser entendre, comme l'ont fait certains révisionnistes, que mon accord de principe en 1980 équivalait à une approbation de tous les aspects du produit final, souvent modifié en cours de route et auquel s'était greffée à la dernière minute, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981, la clause « nonobstant » si décriée aujourd'hui. En fait, j'avais expressément rejeté toute solution qui réduirait les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec, comme le faisait cette modification finale.

Le pays a été averti bien des fois, dès 1981, de ce que l'avenir lui réservait. Le sénateur Ernest

Manning, un ancien premier ministre de l'Alberta, avait prédit qu'il y aurait de lourdes conséquences si Ottawa et neuf provinces imposaient au Québec la Constitution de 1982. Il demandait le 3 décembre 1981: « ...quelle est actuellement la position du Québec à cet égard? ...il est... plus isolé que jamais du reste du Canada, plus polarisé, plus en colère et plus mécontent car il s'estime trahi. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir une nouvelle constitution si le pays court à sa ruine par la même occasion. Si on l'adopte, poursuivait-il en parlant de la Charte, elle présentera le risque dangereux, inutile et inacceptable de précipiter la séparation du Québec du reste du Canada. C'est une bombe constitutionnelle à retardement assez puissante pour faire sauter la Confédération. »

Dès 1983, au moment où le pays se relevait d'une profonde et dure récession, des gens pondérés avaient commencé à réfléchir aux récents événements et à recommander des mesures pour l'avenir. En septembre 1983, Michael Pitfield, qui venait d'être nommé au Sénat après avoir été greffier du Conseil privé, faisait la réflexion suivante: « Nous avons gagné le référendum, nous avons dit que nous allions offrir une nouvelle entente au Québec et nous n'avons pas donné suite à cet engagement. Si nous n'agissons pas rapidement, ils (les Québécois) vont se rallier solidement sous la bannière nationaliste. » La formule était non seulement incisive, mais parfaitement exacte. Et elle vient détruire un autre mythe, selon lequel j'ai vite cherché à m'entendre, pour des motifs partisans, avec les « nationalistes » québécois, que les révisionnistes mettent dans le même sac que les « séparatistes ».

En fait, la plupart des Québécois de langue française sont franchement « nationalistes », qu'ils soient fédéralistes ou séparatistes. La plupart des grands leaders québécois qui ont siégé au Parlement et au gouvernement fédéral au cours des 100 premières années de la Confédération, les Cartier, Laurier, Lapointe, Balcer et Favreau, étaient à la fois des « nationalistes » québécois et des fédéralistes canadiens. (...) Ce que disait M. Pitfield, c'est que quelqu'un devait sans tarder prendre l'initiative d'amener le Québec à ratifier une constitution modifiée, sans quoi ces nationalistes québécois qui appuyaient le fédéralisme, mais qui s'étaient sentis trahis après le référendum, pourraient bien opter pour le séparatisme et seraient alors perdus pour le Canada. Plus tôt dans l'année, Peter Blaikie avait fait d'ailleurs une déclaration dans le même sens. M. Blaikie, qui allait occuper plus tard le poste de président d'Alliance Québec, avait dit: « Je lui fais grief (à M. Trudeau) de refuser de comprendre ce qui se passe au Québec, d'avoir bâti sa carrière sur l'antinationalisme. Il n'a fait qu'aggraver la situation. Entre lui et René Levesque, il y a comme un mouvement réciproque, ils ont besoin l'un de l'autre, en quelque sorte, pour se justifier au pouvoir. »

Pendant la campagne électorale de 1984, j'ai présenté une vision du fédéralisme qui n'avait rien à voir avec celle du gouvernement précédent. J'ai sollicité, auprès des Québécois et de tous les Canadiens, un mandat de réconciliation nationale.

Mon arrivée au pouvoir a donné naissance à un double mythe inventé par les révisionnistes: premièrement, que j'avais remporté les élections de 1984 au Québec grâce à l'appui des séparatistes et que j'avais par conséquent une dette envers eux. Comme notre parti n'avait obtenu que 12,9 % des voix et un seul siège au Québec aux élections de 1980, je me suis attaché tout d'abord à bâtir à la fois un consensus et une coalition en prenant l'initiative sur les grandes questions nationales. Il se trouve que nous avons connu nos premiers succès, modestes il est vrai, quand je me suis porté à la défense de la minorité francophone du Manitoba.

Par la suite, notre opposition au projet de loi S-31, que beaucoup considéraient comme une entrave injustifiée au fonctionnement de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, nous a mérité l'approbation des gens d'affaires du Québec. Ces nouveaux appuis, principalement dans les milieux libéraux, se sont multipliés quand j'ai décidé de renoncer à un siège pratiquement assuré dans Central Nova et de me présenter dans la circonscription francophone de Manicouagan, sur la lointaine Côte-Nord du Québec, qui n'avait élu qu'un seul député conservateur au cours des 50 années précédentes.

Comme beaucoup d'entre vous s'en souviennent, le vent a véritablement tourné quand j'ai affronté le Premier ministre Turner dans le débat télévisé du 24 juillet 1984. Tous les sondages qui ont suivi révélaient que le vote des groupes clés du Québec, surtout ceux qui avaient voté libéral jusque-là, se déplaçaient nettement en faveur des Conservateurs. À la fin de juillet, tous les sondages d'opinion laissaient entrevoir une victoire massive des Progressistes-conservateurs. Les faits démontrent que, loin d'être les artisans de notre victoire de 1984, les gens qui appuyaient le Parti québécois semblent avoir été parmi les derniers à se rallier, et seulement une fois que tous les sondages d'opinion eurent prédit clairement notre victoire.

L'autre aspect de ce double mythe, c'est que nous avons reçu en héritage de M. Trudeau un pays tranquille, libéré des séparatistes, et que seules des tentatives téméraires du nouveau gouvernement fédéral pour « pactiser avec le diable » séparatiste avaient échauffé les esprits et causé les difficultés que le Canada a connues par la suite! Ce mythe en particulier a été soigneusement entretenu par les admirateurs de M. Trudeau et ses biographes éventuels.

En fait, le gouvernement séparatiste élu pour la première fois en 1976 avait été réélu en 1981 alors que M. Trudeau était encore en poste, et était toujours au pouvoir huit ans plus tard quand nous avons formé le nouveau gouvernement, le 17 septembre 1984.